

PLAN LOCAL d'URBANISME

Modification simplifiée approuvée

Schlierbach



MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1

Portée à la connaissance du public le 3 juillet 2023.

Approuvée par délibération du Conseil Municipal du 16 octobre 2023.



Le Maire



Octobre 2023

COMPOSITION DU DOSSIER - MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1

1. Exposé des motifs
2. Règlement
- 3a. Plan de zonage au 1/5000^e
- 3b. Plan de zonage au 1/2000^e
- 3c. Liste de emplacements réservés